

Retraité-e, qu'est-ce donc ?

C'est un-e ancien-ne salarié-e qui a cotisé tout au long de sa carrière et ainsi obtenu le droit de percevoir ce salaire continué qu'est la pension. En France, c'est une personne parmi **16 millions** d'autres, arrivées au terme de leur vie professionnelle.

Bientôt ils seront un tiers de la population française. Le nombre de retraités, comme le rôle qu'ils jouent dans le tissu social (familial, économique, associatif, citoyen, culturel...) imposent de **(re) connaître et (re) penser leur place et leurs conditions de vie.**

Car c'est aussi quelqu'un dont les liens avec les actifs ont été peu à peu rompus par les lois de 1993 à 2014. Malgré les mobilisations, l'évolution des pensions n'est plus liée à celle des salaires, le niveau de vie régresse au fil des années, la fiscalité, la CSG sont différentes... Les questions des transports, du logement, de l'accès aux soins ou à la culture se posent de manière un peu différente.

Et pourtant ... un-e retraité-e ne dispose d'aucune **structure pour se faire représenter** ! Citoyen-ne

cantonné-e aux marges de la société ? La confusion entretenue entre retraités et personnes âgées n'y pousse-t-elle pas ?

Alors ? Retraité-e... serait-ce subir, sans pouvoir faire valoir ses besoins, exigences, aspirations ?

Les retraités de la FSU85 ont un autre horizon: faire de tous les retraités des citoyens à part entière avec tout ce qu'une telle reconnaissance implique.

Ils se retrouveront donc aux côtés des retraités du privé le 24 novembre prochain lors d'une journée « vérité ».

BREVE

Faire reconnaître la place des retraités dans la société, c'est aussi faire vivre le « syndicalisme retraité » de notre temps. La SFRD85 va partici-



per à la préparation du Congrès de la FSU pour y faire des propositions. Pour plus

d'efficacité auprès des retraités comme des actifs, ces retraités de demain ! (p 3)

En page 2, les revendications exposées lors d'un point presse par les organisations vendéennes de retraités engagées dans la journée du 24 novembre: FSU, CGT, FGR-fp, Solidaires, UNSA, FO.

Dans ce numéro :

L'évolution des pensions	2
Anciens et nouveaux retraités	2
Congrès: les retraités dans la FSU	3
Retraites complémentaires	3
Cinéma: bonnes séances !	4

Ce qui a changé ... pour les nouveaux retraités

Les lois accumulées depuis 1993 modifient profondément le calcul des retraites. Le cumul des mesures fait baisser de plus en plus les pensions des nouveaux retraités.

Avant, les pensions du régime général étaient liquidées sur la base des salaires des 10 meilleures années. Maintenant, la liquidation s'opère sur les 25 meilleures années, d'où une dégradation du rapport entre la pension et le dernier salaire. (En outre, les anciens salaires portés au compte sont recalculés par rapport à l'inflation et non par rapport à l'évolution du

salaire moyen, plus avantageuse !)

Avant, la pension entière était acquise après 37,5 années de cotisation. Maintenant, la perspective des 42 ans de cotisation diminue la pension de 12% et pénalise un grand nombre de femmes. Cette dégradation est accentuée par la mise en place de la décote (jusqu'à 25%).

Avant, les pensions étaient (pour leur liquidation et pour leur évolution), en lien direct avec l'évolution des salaires, après des négociations salariales entre partenaires sociaux. Maintenant, il n'existe

aucun lieu, aucune instance qui permette aux retraités, au travers de leurs organisations, de négocier ou même simplement d'émettre un avis sur l'évolution des pensions. C'est le gouvernement seul, sur la base d'un rapport du Comité de Suivi des Retraites (au sein duquel aucune organisation retraitée ne siège), qui décide.

Avant, selon le Comité d'Orientation des Retraites, le poids des pensions dans le PIB était de 13,8% (données 2013), il sera de 11,2% en 2060, les retraités seront bien plus nombreux et donc moins bien pensionnés.

... et pour les retraités actuels

Depuis 1993, les retraites sont indexées sur l'indice des prix à la consommation qui ne correspond pas à la structure d'un budget de retraité. Les dépenses contraintes (logement, chauffage, santé...) pèsent toujours plus lourdement. Situation plus délicate encore pour les 4,4 millions de personnes touchant la pension de reversion (dont 89% de femmes).

Le manque de services publics ne répondant pas aux besoins (transport, santé, autonomie) pèse aussi sur le niveau de vie.

L'écart se creuse entre les salaires et les pensions: selon le Comité d'Orientation des Retraites, le niveau de vie des salariés progresse en moyenne de 1% par an alors que celui des retraités au mieux stagne. Entre 2003 et 2010 les pensions ont progressé de 11,6% pendant que l'ensemble des salaires progressaient eux de 17,1% et le SMIC de 23,2%. Ainsi des milliers de retraités partis avec une pension égale au SMIC se retrouvent aujourd'hui sous le

seuil du salaire minimum permettant de vivre dignement.

5 millions de personnes ont leur pension revalorisée pour atteindre ...687,32 euros ! (56% des femmes, 25% des hommes). La pension des femmes est égale à 58% de celle des hommes, car le système de calcul des retraites augmente les inégalités au travail.

Des mesures fiscales injustes ont diminué considérablement le niveau de vie des retraités: suppression de la demi-part fiscale aux parents isolés ou aux veufs (ves), imposition de la majoration de 10% pour les retraités ayant élevé 3 enfants, CASA de 0,3% déclenchant pour certains le paiement de la redevance télé, celui des impôts locaux... Et la hausse de la TVA frappant plus fort les plus modestes s'ajoute à toutes ces mesures fiscales.

Le taux de pauvreté chez les retraités était de 7,7% en 2012; en 2013, il est passé à 7,9%, soit plus d'un million de personnes.

Synthèse réalisée par
Françoise CELERIER

Les revendications portées par l'intersyndicale le 24.11

- arrêt du gel des pensions et abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités
- augmentation des pensions directes et de réversion pour les femmes et les hommes; amélioration du pouvoir d'achat des retraités, et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète
- retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires
- mise en œuvre au 1er janvier 2016 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécu
- développement et renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans

Congrès FSU: adapter l'outil syndical

L'organisation des retraités au sein de la FSU a été pensée en 2007 au Congrès de Marseille.

Depuis, comme le montre en partie ce numéro, bien des choses ont changé. Dans la société en général, chez les retraités en particulier, et donc dans le paysage syndical.

- **Besoin de plus de « fédéral »**

A la retraite, que l'on ait été prof d'école, secrétaire d'administration, éducateur (...), les questions posées et les préoccupations sont à peu près toutes les mêmes. Tout pousse donc à mutualiser, coordonner les efforts, les expériences, les énergies au sein de la FSU au niveau des départements, des régions comme au niveau na-

tional.

- **Besoin d'une reconnaissance affirmée**

Les Sections Fédérales de Retraités sont des lieux d'échange sans véritable pouvoir d'initiative et sans existence statutaire indispensable pour être reconnues par les instances officielles et les partenaires syndicaux.

- **Débattre pour avancer**

Quelle instance nationale de concertation devons-nous revendiquer pour les retraités (conférence nationale annuelle, groupes de travail...), quelle légitimité des participants?... Comment articuler préservation, amélioration du statut de

la fonction publique et rapprochement de fait des systèmes de retraites ? Quelles exigences pour améliorer en même temps salaires des actifs et pensions des retraités ?...

- **Le précieux lien actif/retraités**

Comment avancer vers une réelle continuité entre le syndicalisme des actifs et celui des retraités ? Etc ...

Autant de questions lourdes qu'un Congrès permet de traiter pour donner du souffle à son activité. A sa place, la SFR85 veut contribuer.

Le groupe d'animation

Retraites complémentaires du privé: le sale coût !

L'accord validé par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC nous concerne !

Les fonctionnaires partant à la retraite sont de plus en plus nombreux à avoir exercé d'autres métiers, dans le public, mais aussi dans le privé. Le nombre des bi, voire poly pensionnés s'envole.

Par ailleurs, la dégradation des pensions du privé va devenir un point d'appui pour ceux qui rêvent d'écraser encore plus nos pensions. Il suffit de s'arrêter sur les déclarations réjouies sur les bienfaits de ce « dialogue social apaisé » pour s'en convaincre.

De quoi s'agit-il ?

Dès 2016, et pour 3 ans, la revalorisation des pensions sera blo-

quée à l'inflation moins 1%, toute revalorisation sera reportée au 1er novembre au lieu du 1er avril, les points achetés par les actifs seront plus chers.

A partir de 2019, un mécanisme de bonus-malus pénalisera tous les départs avant 63 ans. (Exemple, moins 10% pendant 2, voire 3 ans pour un salarié disposant de toutes ses annuités et partant à 62 ans.)

Au final, ont été écartées les propositions syndicales alternatives comme la contribution spécifique des entreprises ne respectant pas l'égalité salariale hommes-femmes. Les retraités paieraient la quasi-totalité d'« économies » ne garantissant même pas l'avenir de l'AGIRC-ARRCO. Le choix ?

Partir avec une retraite laminée ou reculer encore plus l'âge de son

départ ! Sans modification de l'âge légal, nous en sommes déjà à 63 ans pour les carrières complètes, plus pour les autres, notamment beaucoup de femmes.

La baisse des cotisations patronales à la branche accidents du travail –maladies professionnelles de la Sécu accordée par le gouvernement pour pousser à l'accord montre que ce dernier en est partie prenante.

Thibault Lanxade (vice-Président du MEDEF):

« L'accord acte qu'il faut prolonger la durée du travail jusqu'à 63 ans » pour « faire tache d'huile sur le régime général et celui des fonctionnaires. »

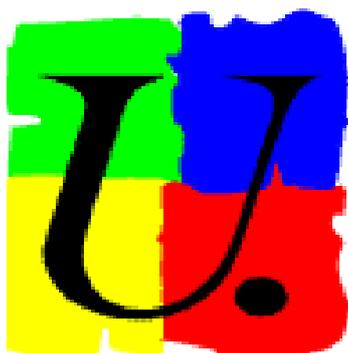
Claude RIVE

F.S.U.85

S.F.R.

Pôle associatif
71 bd Aristide Briand
(Rez-de-chaussée, porte C)
BP 01
85001 La Roche-sur-Yon Cedex
tél + fax : 02-51-05-56-80
courriel : retraites@fsu85.fr

Rédaction: M.Belkhenchir, F.Bourdet,
F.Célérier, J.P.Majzer, P.Marton,
E.Mathé, C.Rivé



**Vous pouvez aussi
nous retrouver
sur
<http://sd85.fsu.fr/>
à la rubrique
« retraite »**



Sorties, rencontres, visites...

Le Jour
le plus Court

**vendredi 18
samedi 19
décembre**

Le Jour le plus Court, c'est la fête du court métrage dans sept lieux différents de La Roche-sur-Yon. L'association yonnaise cinéophile Festiclap (1) est l'initiateur de ce Parcours qui consiste en une série de projections de courts métrages, gratuites et ouvertes à tous.

Il débutera le vendredi 18 après-midi au **Centre hospitalier départemental des Oudairies** puis à la **Maison de quartier Jean Yole** et le soir, après une projection au **Bistrot Simone et Simone**, s'achèvera à la **Maison de quartier du Pont-Morineau**. Il se poursuivra le samedi 19 après-midi à partir de 16h à la **Médiathèque Benjamin Rabier** puis à **La Gâterie** et à 20h45 au cinéma **Le Concorde**, s'achèvera en soirée par une projection spéciale organisée chez **Simone et Simone**. Des animations accompagneront les différentes projections.

« Le court métrage est depuis toujours une étape obligée avant d'entamer un premier long-métrage, un moment à la fois d'apprentissage et d'ancrage dans un tissu professionnel. Jacques Tati, Pierre Etaix, François Truffaut, Jacques Demy et plus près de nous Cédric Klapisch, Christophe Honoré, Laurent Cantet, Alain Guiraudie, tous ont tout d'abord réalisé des courts métrages, y affirmant fortement leur regard, leur style, leur manière de faire.

Le court métrage est aussi un espace privilégié de création et de recherche pour des cinéastes chevronnés qui y trouvent la liberté nécessaire à l'invention et à l'essai. Un espace où ils peuvent s'affranchir des contraintes, travailler dans une plus grande légèreté, expérimenter de nouveaux dispositifs et continuer à exercer leur talent, à faire leur métier. »

(1)<https://fr-fr.facebook.com/festiclaprly/>



Deux petits gestes pour aider ...

Entre le numéro 10 et la publication d'aujourd'hui, quelques informations rapides ont été envoyées directement aux retraités adhérents des syndicats de la FSU qui avaient fait connaître leur **adresse électronique**. Merci à tous ceux qui le pourraient de faire de même. (courriel : retraites@fsu85.fr)

L'information sera plus rapide moins coûteuse et ... en couleur !

Ce numéro explique combien les retraités, anciens et nouveaux, de par leur situation de plus en plus éloignée de celle des actifs, ont besoin d'une force syndicale qui prenne bien en charge leurs aspi-

ractions, tout en développant les liens de solidarité avec nos collègues plus jeunes. **L'acte premier, c'est l'adhésion**. En la renouvelant sans attendre auprès de leur syndicat national, les retardataires feront gagner du temps et éviteront des rappels inutiles ! *Merci d'avance !*